SITUATION EXISTANTE DE DROIT

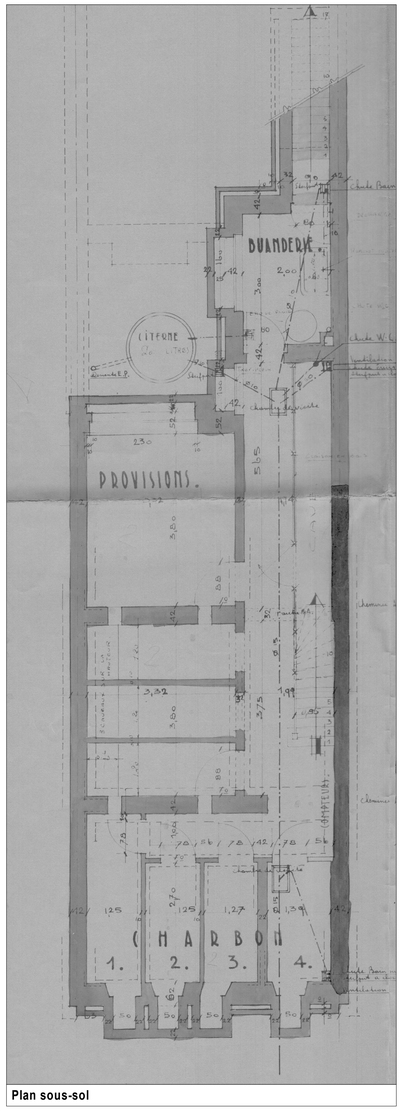

Plan sous-sol

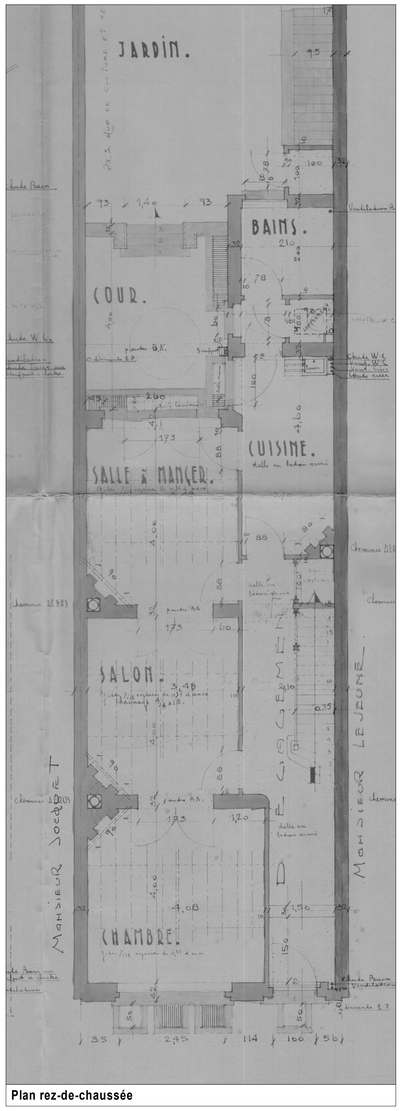

Plan rez-de-chaussée

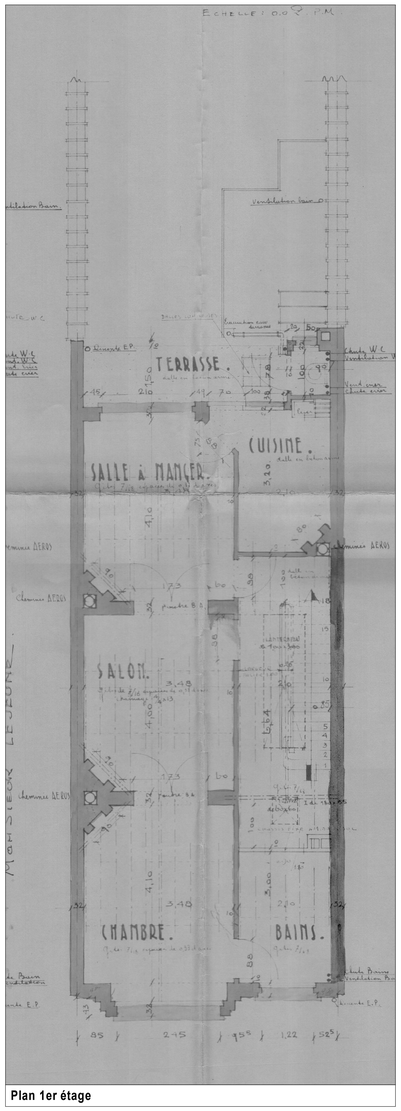

Plan 1er étage

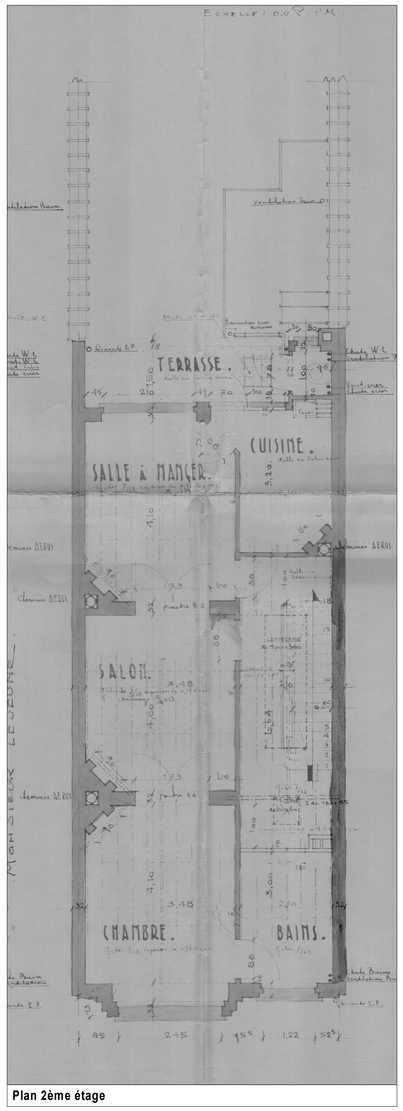

Plan 2ème étage

Legende

Materiaux

1. Briques ton jaune
2. Briques ton brun
3. Châssis PVC ton blanc
4. Pierre bleue
5. Tuile ton noir
6. Velux bois ton blanc
7. Corniche bois ton blanc
8. Rive en bois ton blanc
9. Enduit ton blanc
10. Ferronnerie ton noir
11. Panneaux solaires

Murs

- Terre
- Murs existants
- Nouveaux murs
- Voisin
- Isolant

Plan implantation

- R+2+T2P — Rez + 2étage + toiture à 2 pans
- R+TP — Rez + toiture plate
- Bâtiment toiture en pente (Existant)
- Bâtiment toiture plate (Existant)
- Arbre
- 4 — Prise de vue photo
- Limite de Parcelle (objet de la demande)
- Luminaire public
- Logement — Affectation

Extension d'un immeuble de logements en toiture et création d'un nouvel appartement

L'ensemble des éléments touchant à la stabilité du bâtiment (poutres, fondations, dalles, hourdis...) devront être calculés par un ingénieur après obtention de l'accord sur la demande de permis d'urbanisme. Tous les éléments structurels repris sur ce plan ne sont que des représentations théoriques, ils ne peuvent donc en aucun cas servir de base pour une quelconque réalisation.

Adresse chantier
Chaussée de Bruxelles 295 - Forest

Maître d'ouvrage
Mr Benjamin Pors
rue G Moreau 110 - Anderlecht

Les travaux sont à exécuter conformément aux Cahiers des Charges de l'Etat, au Cahier Général des Charges pour travaux de construction privée de la F.A.B., C.S.T.C., C.N.C. et aux conditions particulières au projet. Les cotes sont à vérifier par les entrepreneurs; en cas d'erreurs ou d'omission, ceux-ci sont tenus d'en prévenir les architectes avant exécution. Les entrepreneurs ont la responsabilité de vérifier les grandeurs réelles des constructions réalisées ou existantes.

Dossier	Echelle	Date	Version
Bruxelles 295	1/50	2026/05/19	1
SITUATION EXISTANTE DE DROIT PLANS			#2

Architecture
ONSSELS Hervé
0479/49.75.72 - herve@kipik.be
Rue du Croissant 16 - 1060 Saint-Gilles